

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre • PART VYV ACTION MIEUX VIVRE : FR0014008UQ1

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
 Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris
 Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site <http://www.ofi-invest-am.com>

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
 Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/11/2024

En quoi consiste ce produit?

Type : Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs : Description de l'objectif de gestion : L'objectif du FIA est de procurer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais en lien avec les marchés action des pays de la zone euro laquelle peut être appréhendée, à titre d'illustration, à travers la performance de l'indice Euro Stoxx calculé dividendes nets réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec cet indice et en particulier pour privilégier les émetteurs (i) qui contribuent, selon la société de gestion, à l'amélioration de la qualité de vie ce qui peut être réalisé au travers des cinq axes suivants : le soutien des fragilités, la qualité des soins, le développement des territoires, l'impact environnemental sur la santé et le bien-être au travail, et (ii) qui sont les mieux notés d'un point de vue ESG, afin d'atténuer l'impact potentiel des risques en matière de durabilité sur le rendement du portefeuille et pour contribuer à faire progresser les émetteurs sur les enjeux ESG, en engageant avec eux un dialogue régulier et en partageant avec eux des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Description de la stratégie d'investissement : La gestion du produit est active et discrétionnaire. Elle repose sur une stratégie d'investissement qui se décline en deux étapes : la définition de l'univers investissable et une sélection rigoureuse des valeurs contribuant à l'amélioration des valeurs et répondant aux critères ESG et financier. L'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des valeurs cotées sur les marchés de la zone euro. Les titres de capital susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. La répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisation boursière n'est donc pas prédéfinie et évolue en fonction des opportunités d'investissement. Le poids des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excèdera pas cependant 10% de l'actif net.

Les sociétés émettrices sont sélectionnées selon quatre critères :

1 une vue axée sur le thème de l'amélioration de la qualité de vie : Le Fonds s'assure que l'activité des émetteurs contribue à l'amélioration de la qualité de la vie. Sont considérées comme contribuant à l'amélioration de la vie les entreprises qui participent à rendre la société plus inclusive, les entreprises dont l'objectif est d'améliorer la santé des Hommes, les entreprises impliquées dans l'aménagement et la gestion de territoires au travers, entreprises qui contribuent à la conception, au développement, à la production de solutions environnementales qui préservent la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, les émetteurs avec les meilleures pratiques en matière de bien-être au travail.

La contribution de ces émetteurs à ces thèmes est appréciée par la société de gestion à travers leur activité, l'apport de leur produits, leur politique en matière de ressources humaines, leur action sociale sans que des critères quantitatifs minimums ne soient fixés

2 une vue ESG : Les valeurs faisant l'objet d'une notation ESG représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités). Le Fonds s'engage à ce que la note moyenne du portefeuille soit significativement supérieure à la note moyenne de l'univers de départ auquel on a retranché les 20% des notes ESG les plus faibles. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ESG concernent principalement les disparités d'approches méthodologiques qui peuvent exister entre les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

3 une vue qualitative sur le business model de l'entreprise : La société de gestion évalue le positionnement concurrentiel des entreprises sur leur marché, la qualité de leur offre, les perspectives de croissance, la qualité du management

4 une vue financière : La société de gestion analyse la structure financière des entreprises, leur niveau d'endettement, la dynamique de marges et de solvabilité, le niveau de valorisation.

Description des principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le produit peut investir : le produit est exposé à plus de 90% et au maximum à 110% en titres de capital émis par des sociétés cotées sur les marchés de la zone euro, sans contrainte de taille de capitalisation boursière, ni de secteur d'activité et sans tenir compte des pondérations dans l'indice précité. Le poids des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excèdera pas cependant 10% de l'actif net. Le produit peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, français et étrangers, dans un but de couverture et d'exposition, au risque action dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce produit et recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille pour optimiser ses revenus et sa performance. Pour plus de détails, veuillez consulter les rubriques « Objectif de gestion », « Indicateur de référence », « Stratégie d'investissement » et « Information sur les critères ESG pris en compte par le fonds » du prospectus disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Indicateur de référence : La gestion du fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice précité.

Modalités de rachat : les demandes de rachat de parts sont centralisées par CACEIS BANK chaque jour de valorisation, jusqu'à 12H (heure de Paris), avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Le mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Affectation des sommes distribuables : le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Investisseurs de détail visés : La part VYV Action Mieux Vivre est destinée aux investisseurs (via des UC) qui :

- recherchent une exposition importante aux marchés actions par le recours aux instruments financiers mentionnés ci-dessus ;
- ont une tolérance au risque en ligne avec l'indicateur synthétique de risque de ce document, soit de 5 sur une échelle de 7 ;
- sont capables d'assumer la perte de leur investissement, celle-ci pouvant aller jusqu'à la perte de la totalité du montant investi ;
- ont un horizon d'investissement minimum compatible avec la période de détention recommandée, à savoir 5 ans ;
- ont une connaissance et une expérience spécifiques sur l'investissement sur des produits similaires, sur les marchés financiers, ainsi que sur chacune des classes d'actifs éligibles pour ce produit, tels que décrits dans ce document.

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce FCP peut ne pas convenir aux investisseurs envisageant de retirer leur apport dans les 5 ans.

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
 Direction Juridique
 22 rue Vernier - 75017 Paris- France

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

Risque de liquidité : risque de dégradation des prix ou de vente impossible en cas de tension sur les marchés ou de faible volume d'échange ;

Risque de contrepartie : défaillance d'une ou plusieurs contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement ;

Risque lié aux produits dérivés : le fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable, la valeur liquidative pourra baisser.

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la rubrique « Profil de risque » du prospectus. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer à cette rubrique du prospectus du produit disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

Scenarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence suivi au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Exemple d'investissement : 10.000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 370 €	1 600 €
	Rendement annuel moyen	-86 %	-31 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 128 €	8 552 €
	Rendement annuel moyen	-18.72 %	-3.08 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 560 €	12 783 €
	Rendement annuel moyen	5.60 %	5.03 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 404 €	16 660 €
	Rendement annuel moyen	44.04 %	9.38 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :

- entre le 31/05/2015 et le 31/03/2020 pour le scénario défavorable ;
- entre le 30/09/2014 et le 30/09/2019 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021 pour le scénario favorable.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter sur 5 années, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10.000 € sont investis ;

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	144 €	947 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.44 %	1.51 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.54% avant déduction des coûts et de 5.03% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.08% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière	108 €
Coûts de transaction	0.36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	36 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

Étant donné la nature des investissements sous-jacents du produit, une période de détention minimale de 5 ans est recommandée. La valeur ajoutée du produit étant susceptible d'être générée sur le long terme, les investissements dans le produit requièrent un horizon de placement à long terme de la part de l'investisseur.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts du produit, sans frais, chaque jour de valorisation du produit. Les modalités relatives aux rachats sont précisées sous « En quoi consiste le produit ? » et dans la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Le régime fiscal applicable à l'occasion des rachats dépend des dispositions fiscales relatives à la situation particulière de l'investisseur.

Pour une indication sur les frais applicables, veuillez-vous référer aux informations sur les coûts sous « Que va me coûter cet investissement ? ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **Règlement SFDR** »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents>

Ce DIC est un document précontractuel qui vous donne les principales informations sur le produit (caractéristiques, risques, coûts ...). Le prospectus du produit, son règlement, son dernier rapport annuel, son dernier état périodique, sa dernière valeur liquidative et l'information sur ses performances passées peuvent être consultés sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management : www.ofi-invest-am.com

Les documents d'information relatifs aux parts I et X du Fonds Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à : Ofi Invest Asset Management, 22 rue Vernier - 75017 Paris - France

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le produit décrit dans le présent document ne peut être offert ou vendu directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S ». Bien que le produit ne soit pas ouvert aux « US Person », les unités de compte des contrats d'assurance vie pourront être détenues par des « US Person », identifiées par l'assureur émetteur des polices d'assurance-vie qui effectuera l'ensemble des diligences et/ou déclarations nécessaires au respect de la législation fiscale américaine « FATCA ».